

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-248
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE VILLE
N°2025-10 –
ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU «
PROPRIETAIRE
BAILLEUR »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

23 SEP. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Préscillia GRANIER donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Régine SURRE donne pouvoir à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Agnès SOULIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil Municipal n° 2019-303 du 16 décembre 2019, et n° 2021-271 du 15 novembre 2021.

Il rappelle également la convention OPAH-RU, signée par l'ensemble des partenaires le 4 septembre 2020 modifiée par l'avenant n° 1 du 3 octobre 2022 portant sur l'extension du périmètre d'intervention.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le **23 SEP. 2025**
ID : 011-211100763-20250917-DB2025248-DE

Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières de la Ville de 20 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires sont attribuées aux propriétaires « bailleurs » pour réhabiliter des logements.

Il indique que la SCI DOMINIUM représentée par Madame SYLVESTRE Virginie et Monsieur NOIRIE Stéphane, propriétaire de l'immeuble situé au 5 rue de l'Horloge et 14 Place de Verdun (parcelle cadastrée section AH n° 1061), a déposé 5 dossiers de demande de subvention pour des travaux lourds de réhabilitation.

Après examen des dossiers par l'ANAH, la dépense totale subventionnable a été estimée à 309 451.89 Euros.

Le montant de la subvention totale prévisionnelle (subvention et primes) a donc été réservé à hauteur de :

- 108 308.16 Euros pour l'ANAH soit 35 % de la dépense (travaux + honoraires), majoré de 8 500.00 Euros de primes « Habiter mieux » et « sortie de passoires thermiques » soit un total arrondi de 116 808€.
- 48 244.21 Euros pour la Commune, soit 20 % de la dépense (travaux + honoraires), majoré de 12 000 € de primes « sortie de vacances » et « primo accédant » soit un total de 60 244.21€.

Au regard des travaux réalisés à ce jour par le propriétaire, l'ANAH a procédé au paiement de deux acomptes d'un montant de 81 766.00 € correspondant à 70 % de l'aide, sur la base des factures acquittées.

L'aide étant conditionnée au paiement de l'ANAH, il convient de régler un acompte de 70 % de la subvention de la Commune au propriétaire concerné, pour un montant de 42 170.95 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 16 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, un acompte destiné au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH RU, d'un montant total de 42 170.95 Euros conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2025 » de la Commune (opération 9006, nature 20422).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

